

**SERVICE INTERNE POUR LA PRÉVENTION
ET LA PROTECTION AU TRAVAIL (S.I.P.P.)**

Campus du Solbosch
Avenue F.D. Roosevelt 50, CP 182
B-1050 Bruxelles
Localisation :
Avenue Buyl 125, B-1050 Bruxelles
T 02-650 20 19 – F 02-650 42 22
M SIPP@admin.ulb.ac.be
W <http://www.sipp.be>
0407 626 464 – RPM Bruxelles

MC/ds/16965/2010

Le 13 septembre 2010

Madame le Professeur LABBE
Doyenne de la Faculté des Sciences
U.L.B.-260

Concerne : Politique de prévention des accidents – Implication de la ligne hiérarchique

Mesdames, Messieurs,
Chers Collègues,

En tant que responsable du Service de prévention et de protection au travail de l'ULB, je me permets de solliciter votre collaboration à propos de l'objet évoqué en rubrique. Il nous appartient en effet de mettre tout en œuvre pour éviter autant que faire se peut les accidents.

Dans cette optique, je me permets d'attirer votre attention pour que vous vous assuriez que l'ensemble des informations soient diffusées auprès de vos collaborateurs et des étudiants dépendant de votre secteur en début d'année académique.

J'insisterai sur les points suivants :

- rappel du numéro d'urgence à former en tout temps au sein de nos campus en cas de nécessité (accident, malaise, incendie...).
- Il s'agit du **7*** pour les campus du Solbosch, de la Plaine, de Gosselies et de Parentville;
22* pour le campus Erasme (hors Hôpital);
100 ou 112 pour les autres campus.
- * numéros à former à partir d'un poste téléphonique relié aux centraux ULB (couloirs, bureaux); sinon, former le **100 ou 112**.
- nécessité d'une mise en garde des étudiants quant aux risques de laboratoires (dangers liés aux manipulations, toxicité des produits employés, nécessité de récupération des déchets chimiques; présence des douches de sécurité, des extincteurs, etc.).
 - signaler aux étudiants que l'ensemble des bâtiments de l'ULB, tous campus confondus, sont non-fumeurs.
 - en ce qui concerne vos nouveaux collaborateurs, sachez que ceux-ci seront convoqués pour une séance d'information sécurité au sein de notre service. Nous insistons pour qu'ils puissent être libérés afin d'y participer. Toutefois, ceux d'entre eux qui n'auraient pas reçu de convocation sont invités à se manifester auprès du SIPP.

Il me serait agréable que vous puissiez inscrire ces quelques points à l'ordre du jour d'un de vos prochains conseils facultaires, d'instituts ou d'écoles.

Déjà je vous en remercie et vous prie de bien vouloir trouver ici, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, l'expression de mes sentiments dévoués.


Michel Craps
Chef de Service
SIPP – Section ULB

cc : MM. les Prs. VANHERWEGHEM (Président du C.A.) et VINCKE (Recteur)

